

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1021

Artikel: L'amorce
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'intérêt (fluctuant) de la Communauté

La Communauté européenne est-elle vraiment intéressée par la création d'un Espace économique européen? C'est une question que l'on se pose légitimement en Suisse. Et l'AELE, rétorque-t-on du côté communautaire, veut-elle réellement cet EEE? Hésitations d'un côté, réticences de l'autre: tout cela relève du scénario classique de négociations qui sont certainement très difficiles. Reste qu'à la veille de la réunion ministérielle CE/AELE, qui a eu lieu le 19 décembre à Bruxelles, un certain vent optimiste soufflait, après un automne très sombre.

En effet, la semaine dernière, on a noté un revirement dans l'attitude de la CE. Depuis le début des négociations en juin et même lors de la phase préliminaire, les pays de l'AELE se heurtaient à l'intransigeance des Douze. Ceux-ci ne cachaient pas qu'ils avaient d'autres préoccupations (l'unification allemande, les deux conférences intergouvernementales sur l'union économique et politique, l'achèvement du Marché unique et qu'ils n'allaien pas «s'effondrer» si l'EEE ne voyait pas le jour. Ils n'avaient d'ailleurs pas libéré un grand effectif de personnes pour plancher sur ce dossier.

Toutefois, à une ultime réunion entre hauts fonctionnaires, les 11 et 12 décembre, les représentants de l'AELE ont constaté un net changement d'état d'esprit chez les Douze, qui se sont montrés beaucoup plus conciliants et prêts à rechercher des compromis. Dès lors, le ciel s'est un peu éclairci dans ces négociations qui piétinaient.

Plusieurs raisons expliquent le fait que la Communauté a intérêt à conclure un accord sur l'EEE. D'abord la motivation première, à l'origine du projet lancé par Jacques Delors en janvier 1989, reste entière: la CE ne veut pas envisager de nouvelle adhésion avant 1993. L'EEE apparaît donc comme une bonne solution intermédiaire. Il pourrait même offrir une alternative pour des pays dont l'adhésion sera difficile. Ensuite, les événements survenus à l'Est, nous affirme-t-on, ont plutôt renforcé l'intérêt de la CE à la réalisation de l'EEE que le contraire. L'Europe «des cercles» dessinée par Delors reste d'actualité: l'Europe future serait constituée d'un noyau dur (la CE) autour duquel gravite le cercle des pays de l'AELE liés par l'accord

sur l'EEE, puis le cercle des pays de l'Est liés par des contrats d'association. La Communauté ne peut se permettre d'échouer après l'échec de l'Uruguay round. Enfin, dernière raison, les Six sont de très bons partenaires économiques. Dans le contexte actuel d'une récession mondiale qui s'annonce, la cohésion économique de l'Europe devient impérative.

A toutes ces raisons, il faut encore ajouter une autre donnée: les pays de la CE commencent seulement à connaître le dossier, son enjeu, et à s'intéresser à l'EEE. «*Nous avons un an et demi de retard par rapport aux pays de l'AELE*»

avoue un diplomate français. Jusqu'à présent, c'était surtout la Commission qui étudiait la question.

Reste que ce n'est pas demain que l'EEE fera la une de l'actualité chez nos voisins. Soyons modestes et réalistes: les citoyens de la Communauté sont surtout préoccupés aujourd'hui par les retombées du Marché unique dans leur vie quotidienne. Exactement comme les Suisses qui s'inquiètent des conséquences qu'aura l'EEE pour eux. Car même si de part et d'autre l'intérêt économique est grand, ce sont les pays de l'AELE qui font figure de demandeurs.

C'est là que le bâton blesse. A la suite de l'Autriche, la Suède va présenter sa demande d'adhésion à la CE. Ces pays risquent d'être enclins à céder aux exigences de la Communauté. Et la Suisse peut se retrouver bien seule. Par ailleurs, ce flot de demandes met en péril l'AELE. «*La création d'un EEE est-elle utile si l'AELE va se dissoudre?*» interrogeait ainsi récemment le libéral belge Willy de Clercq, président de la commission REX (Relations économiques extérieures) du Parlement. Il est évident que l'on peut se poser la question, car l'existence de l'AELE est la condition sine qua non de celle de l'EEE. La Commission réclame même son renforcement, pour garantir une meilleure efficacité.

De Bruxelles: Barbara Speziali

L'amorce

(ag) La négociation européenne s'est quelque peu débloquée. La recherche du compromis va dans la bonne direction. On connaît les termes de l'équation à résoudre: un droit de codécision est exclu. Mais comment éviter la satellisation? Il est évident qu'on ne peut dès lors — c'est la problématique que nous avons posée — agir qu'en amont et en aval de la prise de décision d'une règle nouvelle.

En amont, la préparation par les experts et la consultation politique doivent être poussées le plus loin possible, jusqu'au seuil de la décision finale. C'est négociable. En aval, doit être reconnu un droit d'exception. La Commission de Bruxelles a fait un pas dans ce sens en admettant, sur des questions particulières et sans que l'ensemble du traité soit remis en cause, le droit de ne pas appli-

quer une nouvelle règle (opting out). Mais cette formulation n'est pas décantée.

La Communauté voudrait que ce droit d'exception soit revendiqué par l'ensemble des pays de l'AELE. C'est en réduire la portée, car une exception légitime ne peut être fondée que sur une situation spécifique, propre à un pays donné.

D'après nos informations, la Suisse, à juste titre, demandera un droit à l'exception individualisé par pays.

Mais elle n'a des chances de convaincre que si ce droit est cadré. Il est évident que jamais la Communauté n'acceptera des exceptions à la convenance de chacun; l'exception ne saurait être un passe-droit.

Le cadrage et le contrôle de ce droit d'exception, qui ne doit pas couvrir des intérêts égoïstes, est le chapitre où la Suisse peut contribuer à cette percée imaginative dont parlait M. Blankart.

C'est pas si compliqué

(ag) Le Groupement des banquiers privés genevois a publié en novembre une brochure consacrée aux finances du canton. La presse locale a largement fait écho à ce document qui conclut sur l'absence de maîtrise des dépenses genevoises et sur la sensible dégradation du compte de fonctionnement perceptible depuis deux ans déjà.

Cette brochure retient l'attention par la remarquable simplicité des indicateurs utilisés, et par l'absence de tout jargon dans des commentaires à la fois brefs et strictement factuels. Il n'y a aucun tableau de chiffres, mais dix graphiques allant de la différence entre les taux de croissance des charges et des produits au montant des emprunts publics en passant par la couverture des investissements ou la croissance de la dette.

Tous ces tableaux sont basés sur des chiffres aisément disponibles puisqu'il s'agit du revenu et des charges du compte de fonctionnement, des amortissements, des emprunts à court et à long terme, ainsi que du service de la dette et des échéances. La lecture des comptes de l'Etat permet de trouver facilement ces informations.

Quelle instance jugerait que la non-application d'une règle nouvelle par un pays de l'AELE ne cache pas des intérêts mercantiles et ne dérègle pas, de manière déloyale, la règle du jeu communautaire? Quelle autorité admettrait (c'est un autre cas de figure) que le but visé par la règle nouvelle est atteint par d'autres moyens dans un pays de l'AELE qui revendique l'Opting out? Nous avions proposé une instance d'arbitrage ad hoc. Ce pourrait être aussi une section spéciale de la Cour de justice européenne, élargie aux pays de l'AELE pour tout ce qui concerne l'application du traité.

Les négociateurs suisses sont conscients que ce droit d'exception respecterait la compétence du Parlement appelé à ratifier une nouvelle règle et qu'il permettrait, sous une forme nouvelle et limitée, comme nous l'avions souligné, de conserver l'usage du référendum.

Le jeu reste ouvert. ■

Au fond, la brochure des banquiers genevois propose un véritable discours de la méthode. Elle montre que s'il faut recourir à des spécialistes pour déterminer un catalogue d'indicateurs pertinents, on peut bien sûr en imaginer d'autres, ceux-ci peuvent se baser sur des chiffres connus de tous et être présentés sans qu'il soit nécessaire d'avoir une licence ès sciences économiques pour comprendre de quoi il retourne.

La leçon à en tirer concerne surtout les responsables des pages économiques de nos grands quotidiens. La construction et la publication de quelques indicateurs simples permettant de suivre régulièrement l'actualité financière et économique ne semble finalement pas si compliquée.

Au lieu de cela, les informations sont souvent publiées sous une forme brute, hors de tout contexte. La bourse en est un exemple frappant. Nos quotidiens publient les cours du jour et de la veille de quelques valeurs significatives. Ces données brutes sont pratiquement inutiles pour un investisseur amateur. (Ne parlons même pas des professionnels qui utilisent de toute façon des canaux spécialisés.) La presse américaine publie pour chaque valeur le cours le plus haut et le plus bas atteint pendant les 365 jours précédents, ce qui est un élément d'appréciation extrêmement utile.

Le seul indicateur utilisé par les journaux de chez nous est le fameux et par ailleurs très intéressant indice Manpower de l'emploi, fourni, nous l'imaginons, par l'entreprise en question. Où un «sponsor» vient à la rescoufle des journalistes et des publications économiques. ■

FINANCES FÉDÉRALES

Rien à moudre

(ag) Les Chambres fédérales ont donc été jusqu'au bout de leur pensum: celui du nouveau régime financier.

Le commentaire des acteurs est celui de la résignation triste. Que dire d'autre quand le compromis est sans substance? J'ai connu des négociations âpres. Lorsqu'elles aboutissent, chacun peut dire ce qu'il a obtenu et à quel prix. Mais là, quoi dans la gibecière? En échange des deux milliards transférés sur les consommateurs (y compris les plus modestes) au profit de l'industrie d'exportation et des clients des banques, la gauche n'a rien à présenter. Elle s'est identifiée au Département fédéral des finances au point de déclarer intouchable l'impôt fédéral direct. Or cet impôt, en raison de la dynamique des salaires, frappe des revenus très modestes. Il fallait l'alléger, socialement, par le bas et affirmer publiquement cette volonté.

Dans un éditorial de DP (dont je rappelle la conclusion plus que jamais actuelle et qu'une faute typographique a déformé: «Se pendre n'est pas la meilleure manière de tendre la corde»), j'essayais d'imaginer les concessions de la droite et je citais la difficulté

pour elle de faire accepter la TVA par l'hôtellerie. Depuis un aménagement de taille a été arraché par ceux qui défendent cette branche économique: un taux réduit applicable pendant cinq ans. Coût: 1,5 milliard. Quel geste en contrepartie: 300 millions pendant cinq ans auraient permis, provisoirement, de corriger quelques iniquités criantes de l'assurance-maladie. Aucun accompagnement donc: ni fiscal, ni social. Rien.

Cela n'a pas empêché, à droite notamment, un nombre élevé de refus (31) ou d'abstentions (21). Lors de la votation populaire, probablement le 2 juin 1991, en lever de rideau électoral, l'opposition s'organisera, c'est déjà visible, sur le thème de: «pas de nouvel impôt!» et la gauche sera invitée à jouer les gros bras, au côté des exportateurs et des banques.

Quant à la droite fédéraliste, dont les représentants ont contribué à imposer au parti socialiste M. Stich qu'on savait sérieux, tenace, peu imaginatif et ultra-centralisateur, elle est servie par le cuisinier de son choix. C'est le projet le plus centralisateur qui ait jamais été proposé. On tentera de le faire avaler au nom de la compatibilité européenne, alors que cette cause impliquerait non seulement une défense, mais une «réinvention» du fédéralisme.